

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Domaine départemental Nord Sainte-Victoire - Approbation des modifications au projet d'aménagement forestier 2018-2037.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

- Vu le code forestier et notamment les articles L122-5, L122-7, L122-8, L124-1, L212-1, L212-6 et R124-2,
 - Vu la délibération n°72 de la commission permanente du 19 octobre 2018, approuvant l'aménagement forestier 2018-2037 du domaine Nord Sainte-Victoire (anciennement dénommé "domaine de Concors- Sainte-victoire"),
- Considérant l'aménagement forestier de la forêt départementale du domaine Nord Sainte-Victoire remis par l'Office National des Forêts (ONF),

A décidé :

- de donner un avis favorable aux modifications apportées au projet d'aménagement forestier 2018-2037 de la forêt départementale du domaine Nord Sainte-Victoire, annexé au rapport;
- de demander à bénéficier des dispositions de l'article L 122-7 du code forestier pour la mise en œuvre de cet aménagement ;
- de confier à l'ONF l'élaboration du document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D 212-1 et D 212-6 du code forestier ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tous les actes afférents à cet aménagement.

La recette d'un montant de 33 544 € sera imputée au chapitre 70 du budget départemental.
Les dépenses d'un montant de 34 923 € seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées